

05.05.2025 – 09:00 Uhr

Pas de violation du code de déontologie par le "Tages-Anzeiger" - Peut-on traiter Björn Höcke de fasciste?

Berne (ots) -

Partis: X. c. "Tages-Anzeiger"

Theme: Vérité / Sources / Audition lors de reproches graves

Plainte rejeté

Résumé

"Dieser deutsche Sommer gehörte politisch ganz der AfD. Aus dem Hintergrund dirigiert vom Faschisten Björn Höcke und radikaler als je zuvor, steht sie in den Umfragen höher denn je." (Cet été en Allemagne était placé entièrement sous le signe de l'AFD. Dirigé en coulisses par le fasciste Björn Höcke, et plus radical que jamais, le parti fait actuellement son meilleur score dans les sondages.). C'est ainsi que débutait un article du "Tages-Anzeiger" publié en ligne à l'automne 2023. Une plainte a été déposée contre cet article auprès du Conseil suisse de la presse. Selon son auteur, aucun tribunal, par un jugement entré en force, n'a jamais qualifié Höcke et la faction qu'il a fondée au sein du parti ("Der Flügel") comme étant sans contexte d'extrême droite et antisémite, ce qui continue d'en faire une caractérisation contestable. À ses yeux, désigner quelqu'un comme fasciste constitue un reproche grave et il aurait donc été adéquat de se référer dans l'article aux experts et institutions qui remettent en question la véracité de cette affirmation.

Le Conseil suisse de la presse a néanmoins conclu qu'il était permis de qualifier Höcke de fasciste, dans la mesure où cette qualification fait l'unanimité dans le débat public, tant au sujet du politicien lui-même que de la faction qu'il a fondée. Il a relevé que les seuls personnages publics à la remettre en question proviennent de l'AFD lui-même et de son environnement proche. Il n'est pas déterminant selon lui, contrairement à ce qu'affirme l'auteur de la plainte, qu'il n'y ait jamais eu de jugement définitivement entré en force légitimant l'appellation "fasciste" au sujet de Höcke. Il a rappelé que le point de vue exprimé par les journalistes ne pouvait pas dépendre uniquement de jugements entrés en force. Les faits sont clairs dans le cas de cet historien de formation qui appelle sciemment à scander des slogans interdits de l'époque nazie tels que "Alles für Deutschland". Du point de vue du Conseil suisse de la presse, il est permis de conclure qu'une personne qui n'est pas fasciste n'appelle pas dans ses discours à scander des slogans nazis.

[Prise de position 10/2025](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100931062> abgerufen werden.